

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JANVIER 2023

PRESENTS : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, CASSIGNOL Emanuelle, BIBET Jérôme, DA SILVA Antonio, VILLARZEL Pierre-André

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe, FAU Patrick, OROSQUETTE Bénédicte

PROCURATIONS : FAU Patrick à OMS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 5 Janvier 2023

1 – ACHAT REMISE Route de Laure / GLEIZES Francis et Maurice

Conformément au souhait émis lors du dernier conseil municipal, les frères GLEIZES ont été contactés afin de rediscuter le prix de la remise, ceux-ci accepteraient de vendre à 35 000€.

Monsieur le Maire donne la liste des points positifs de l'achat de cette remise :

- Stockage matériel et divers ce qui permettra d'enlever les choses de la cave place de la mairie mais également du local de la cave coopérative.
- Pour la foire de la pomme, on pourra stocker le matériel dans cette remise au lieu de le mettre chez des privés.
- Du matériel et diverses choses sont stockées à la maison de Marie-Ange. Si on vide cette maison, possibilité de la louer jusqu'à 400€ /mois.
- Possibilité de faire une porte de communication avec le foyer municipal.
- Par rapport au projet de fermeture à la circulation de la Route de Laure devant le foyer, si on n'achète pas, la personne qui sera propriétaire de cette remise peut gêner la commune, par exemple pour du stationnement ...

Par ailleurs, une étude financière a été réalisée à savoir l'endettement de la commune et le financement des travaux et projets à venir. Il en ressort qu'il est tout à fait possible d'acheter cette remise avec un prêt de 30 000€ car la situation financière de la commune est favorable.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'achat de cette remise :

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (BIBET Jérôme)

A la majorité des membres présents, le conseil municipal décide d'acheter la remise aux frères GLEIZES pour la somme de 35 000€.

2 – CAMERAS DE SURVEILLANCE

Monsieur le Maire propose au conseil d'acheter une caméra mobile qui pourra être positionnée aux divers emplacements des containers poubelles. En effet, de nombreuses incivilités sont constatées très souvent : dépôts d'encombrants ou autres à côté des containers, déchets ne sont pas dans les bonnes poubelles...

Se renseigner sur le coût de ce type de caméras qui fonctionnent à batteries.

3 – CHAUFFERIE BOIS

Les ABF ont rendu un avis défavorable sur le projet de la chaufferie prévue Place de la mairie. Un deuxième projet a été établi par Mr RESCLAUSE et a été redéposé pour autorisation. La chaufferie serait positionnée entre le ruisseau et le local de la chaudière à gaz de l'école maternelle.

4 – REHABILITATION CHEMINS DE L'ETANG SUITE AUX TRAVAUX DE L'ASA de l'Etang

Devis du SIC d'un montant de 23 000€ environ. Revoir l'entreprise ECHO TP qui avait prévu de reboucher les dégradations après travaux. La commune devait ensuite réaliser le goudronnage.

5 – PROJET SCHEMA DE MUTUALISATION DE CARCASSONNE AGGLOMERATION

L'Agglo a réfléchi à un nouveau schéma de mutualisation comprenant 26 projets identifiés par rapport à trois axes stratégiques.

Le schéma de mutualisation permet de :

- Coconstruire et coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur un territoire
- Adopter ensemble, travailler en transparence
- Partager la ressource, les expertises
- Planifier les projets et actions de mutualisation envisagés
- Évaluer chaque année les actions mises en place et en proposer de nouvelles

Il est guidé par les principes :

- De transparence et respect de chaque commune
- D'équité et d'équilibre du territoire
- De solidarité intercommunale, tout en recherchant l'équilibre économique des projets mis en œuvre

Il est basé sur le volontariat et l'engagement des communes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents (10 contre) :

EMET un avis défavorable au projet de schéma de mutualisation de Carcassonne Agglo.

6– DEMANDE RECONNAISSANCE CATASTROPHE NATURELLE AU TITRE DE LA SECHERESSE 2022

A ce jour, trois demandes ont été reçues : Mme CHANOINE, Mr et Mme DAUDON et Mr et Mme RODRIGUEZ Aparicio. Ces personnes ont constaté des fissures intérieures et extérieures à leurs habitations. Une demande de reconnaissance catastrophe naturelle au titre de la sécheresse a été effectuée au titre de l'année 2022. Une demande sera également effectuée pour 2023.

7 – ANNULATION REVEILLON NOUVEL AN

En raison du nombre très peu important des inscrits (10 seulement), le réveillon a été annulée.

QUESTIONS DIVERSES

- **Location maison à Mr OLIVE Jorge** : la signature de l'acte pour l'achat de la maison à Mr OLIVE Jorge aura lieu le 18 janvier. Celui- demande à la commune de pouvoir rester dans la maison moyennant un loyer durant 2 mois en attendant qu'il puisse prendre possession de son autre maison. Le conseil est favorable à cette demande et fixe le loyer à 500€ (tarif exceptionnel car cette maison sera louée par la suite entre 700 et 750€).
- **Maison du Bourrat** : Monsieur le Maire propose d'établir un bail emphytéotique avec l'Association de Chasse d'Aigues-Vives. Se renseigner pour ce bail.
- **Prochain CM le mardi 7 février 2023 à 18h30**